

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 20 juin 2005**

CP 05/06-31

**FONDS DEPARTEMENTAL D'INTERVENTION ECONOMIQUE  
EQUIPEMENT D'INFRASTRUCTURE A FINALITE ECONOMIQUE  
(Communes)**

<b>Numéros PROGOS</b>	<b>Commune d'implantation</b>	<b>Maîtrise d'ouvrage</b>	<b>Entreprise concernée</b>
<b>ECO 00508</b>	LAGUEPIE	Commune de LAGUEPIE	S.A.R.L. ESSENCIAGUA
<b>ECO 00475</b>	CASTELSARRASIN	Commune de CASTELSARRASIN	EXCEL PISCINES

Par délibérations des 22, 23 janvier et 14 octobre 1987, 20 juin 1988, 9 mars et 19 décembre 1989, 18 juin 1990, 15 janvier et 18 juin 1991, notre Assemblée a modifié le Fonds Départemental d'Intervention Economique et approuvé l'arrêté en portant règlement.

Les dossiers susceptibles de donner lieu à une aide du Département au titre du Fonds Départemental d'Intervention Economique ont été soumis à un Comité Technique qui s'est réuni le jeudi 7 avril 2005.

Ces dossiers ont été instruits dans le cadre des modalités d'attribution des aides indirectes départementales aux entreprises et plus particulièrement des subventions aux communes, groupements de communes, établissements publics, sociétés d'investissements pour le commerce et l'industrie et sociétés d'économie mixte, pour l'équipement d'infrastructures à finalité économique (chapitre IV, articles 37 à 49 de l'arrêté portant règlement du Fonds Départemental d'Intervention Economique).

Ces articles stipulent notamment que les communes, groupements de communes, établissements publics, sociétés d'investissements pour le commerce et l'industrie et sociétés d'économie mixte qui, afin d'installer une entreprise, réalisent des opérations d'acquisition ou de construction de bâtiments peuvent bénéficier d'un financement départemental à hauteur de 25 % du coût H.T. de la dépense et plafonné à 38 125 €

**1er dossier : S.A.R.L. ESSENCIAGUA – Aménagement d'un atelier de transformation de plantes à LAGUEPIE.**

**LES RAISONS**

Le projet consiste à produire des huiles essentielles d'eaux florales à partir de plantes en provenance directe des zones de culture de la Région.

Au delà de cette production, l'entreprise devrait être organisée de manière à constituer un point de visite touristique.

Monsieur GAUTUN, porteur du projet, a une expérience d'ingénieur chimiste depuis 13 ans ; il souhaite s'implanter dans le sud-ouest pour la qualité de l'ensoleillement, pour la diversité des plantes (40) que l'on y trouve.

**LE PROJET ET LES OBJECTIFS**

La commune de Laguëpie envisage la réalisation de travaux en vue de réaménager un bâtiment afin de créer cette suite de transformations de plantes aromatiques. Celle-ci assure la maîtrise d'ouvrage des travaux. Elle rétrocédera le bien dans le cadre d'un crédit bail conclu avec la Société ESSENCIAGUA.

**LA RECEVABILITE**

Ce dossier est recevable :

- au titre des informations car l'activité est du domaine de la transformation des produits,
- la commune de Laguëpie a délibéré favorablement sur ce projet le 5 novembre 2004,
- le projet prévoit la création d'au moins 5 emplois en deux équipes sur la distillerie.

**LE COUT DE L'OPERATION**

Acquisition du terrain et frais d'acte	<b>20 000 €</b>
<b>IMMOBILIER</b>	
Travaux	<b>166 000 €</b>
Maîtrise d'œuvre	<b>16 600 €</b>
Bureau de contrôle	<b>6 340 €</b>
Coordination SPS	<b>3 500 €</b>
Diverses taxes	<b>10 000 €</b>
Maîtrise d'ouvrage déléguée	<b>9 684 €</b>
<b>TOTAL HT</b>	<b>232 124 €</b>

## LE PLAN DE FINANCEMENT

Subvention Conseil Général (25 % du montant HT plafonnée à	<b>38 125 €</b>
Subvention Conseil Régional	<b>38 125 €</b>
Autofinancement (commune de Laguépie)	<b>155 874 €</b>
<b>TOTAL HT</b>	<b>232 124 €</b>

Sur la base d'un emprunt communal à 4 % sur 15 ans l'annuité serait de l'ordre de 13 400 € soit un loyer mensuel de l'ordre de 1 120 € HT.

**Après examen de la demande, le Comité Technique du F.D.I.E. considérant :**

- que ce projet a pour objectif de valoriser les productions locales et de les transformer sous forme d'essences,
- que la commune de Laguépie réalise cette opération dans le cadre de la réhabilitation de l'ancienne gare SNCF.

- propose d'accorder à la commune de Laguépie une subvention d'un montant de **38 125 €** pour l'aménagement d'un atelier de transformation de plantes à la S.A.R.L Essenciagua à Laguépie.

**2ème dossier : SAS EXCEL PISCINES à CASTELSARRASIN - Implantation**

### LES RAISONS

La Société Excel Piscines ayant choisi de s'installer dans la zone industrielle de l'Artel à Castelsarrasin, la commune a décidé de construire un bâtiment de 331 m<sup>2</sup> destiné à accueillir l'activité de fabrication de piscines.

### LE PROJET ET LES OBJECTIFS

La Société Excel Piscines a été créée en 2001 et son siège social est domicilié sur la commune de Meyreuil dans le département des Bouches du Rhône.

Elle fabrique des piscines en coque polyester monobloc.

Son chiffre d'affaires est en progression constante.

La Société emploie 10 salariés et projette de créer 12 emplois à Castelsarrasin.

Après plusieurs études d'esquisses et de faisabilité, le site de Castelsarrasin a été choisi pour sa situation idéale au cœur du Grand Sud Ouest où la Société Excel Piscines prévoit d'installer un réseau de revendeurs, de commerciaux et de fabricants.

La commune de Castelsarrasin, maître d'ouvrage, doit construire un bâtiment de 931 m<sup>2</sup> pour un coût global de 535 905 €HT dont 430 858 €HT de construction du bâtiment.

L'entreprise paiera à la commune un loyer égal à l'annuité d'emprunt représentant un montant de 9 570 €HT par trimestre.

Cette construction fait suite à la délibération de la commune en date du 30 septembre 2003, qui s'est engagée à construire un bâtiment de fabrication de 931 m<sup>2</sup> sur la base des études d'esquisses et de faisabilité du projet.

#### LA RECEVABILITE

Ce dossier est recevable car :

- il est porté par la commune de Castelsarrasin (délibérations en date du 30 septembre 2003 et 26 octobre 2004),
- il est inscrit en politique territoriale (année de préfiguration du Contrat de Pays Garonne Quercy Gascogne),
- il permettra de créer 12 emplois en CDI.

#### LE COUT DE L'OPERATION

<b>IMMOBILIER</b>	
Terrain 6 000 m <sup>2</sup>	<b>54 840,00 €</b>
Travaux de construction du bâtiment	<b>430 858,37 €</b>
Honoraires et frais divers	<b>50 207,00 €</b>
<b>TOTAL HT</b>	<b>535 905,37 €</b>

#### LE PLAN DE FINANCEMENT

Union Européenne (FEDER)	<b>53 663,10 €</b>
Subvention de la Région	<b>38 125,00 €</b>
Subvention Conseil Général (25 % du montant HT plafonnée à	<b>38 125,00 €</b>
Emprunt communal	<b>396 992,27 €</b>
<b>S/Total HT</b>	<b>526 905,37 €</b>
Subvention communale terrain	<b>9 000,00 €</b>
<b>TOTAL HT</b>	<b>535 905,37 €</b>

**Après examen de la demande, le Comité Technique du F.D.I.E. considérant :**

- qu'il s'agit d'un projet qui a pour objectif au plan commercial de prendre en compte le marché du Grand Sud Ouest.

- propose d'accorder à la commune de Castelsarrasin une subvention de **38 125 €** pour l'implantation à Castelsarrasin de la SAS Excel Piscine.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer et me faire connaître votre décision quant à l'octroi :

- D'une subvention à la commune de Laguépie d'un montant de **38 125 €** pour l'aménagement d'un atelier de transformation de plantes à la S.A.R.L Essenciagua à Laguépie,

- D'une subvention de **38 125 €** à la commune de Castelsarrasin pour l'implantation à Castelsarrasin de la SAS Excel Piscines.

Je vous précise que ces subventions seront éventuellement prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au Budget Départemental article 2041415, sous-fonction 93.

Autorisation de programme 2005	305 000 €
Engagé à ce jour	0 €
Engagement à la commission permanente de ce jour	76 250 €
Disponible	<b>228 750 €</b>

### **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1<sup>er</sup> avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu l'avis du comité technique du Fonds départemental d'intervention économique réuni le 7 avril 2005,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde à la commune de Laguérie une subvention de 38 125 € pour l'aménagement d'un atelier de transformation de plantes à la S.A.R.L. Essenciagua à Laguérie ;
- Accorde à la commune de Castelsarrasin une subvention de 38 125 € pour l'implantation de la SAS Excel Piscines à Castelsarrasin ;  
*(année de préfiguration du contrat de Pays Garonne Quercy Gascogne)*
- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 2041415, sous-fonction 93 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,